



## Succession de 50% sur immobilier

Par **francis1961**, le 13/11/2015 à 15:29

succession de 50% sur immobilier,

les assurances et le prêt restant sont a 65% sur la personne restante et 35% pour la personne décédé, remboursé par les assurances depuis. dois-je 15% des prêts restant pour faire 50% ou bien je suis héritier des 50% sur la valeur de la maison uniquement ?

cordialement

Par **catou13**, le 14/11/2015 à 15:43

Bonjour,

Les 65% restant dûs sur le prêt restent à la charge du co-emprunteur .

Vous êtes bien propriétaire de la moitié indivise de la maison et ne devez rien au titre du prêt en cours.

Par contre la garantie hypothécaire au profit de la banque grève la totalité de l'immeuble et ce jusqu'à la fin du prêt.